

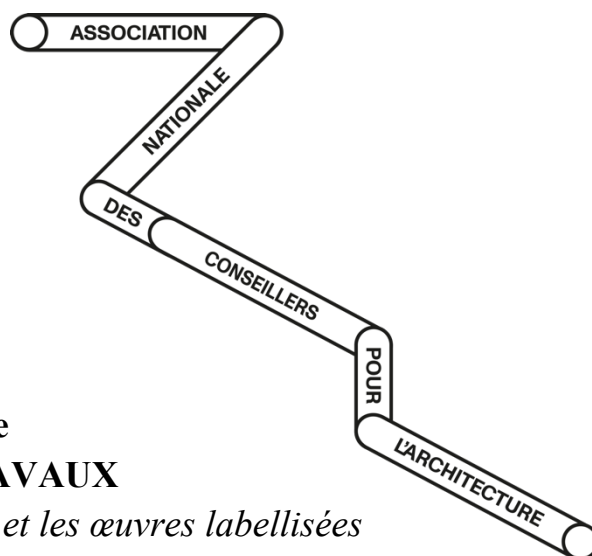


Appel à communications
JOURNEE D'ETUDE LABEL « ACR »
Paris / 8 février 2025

Thème

Architecture contemporaine remarquable
AVANT, PENDANT et APRES LES TRAVAUX

Actualités, recherches et débats sur le label et les œuvres labellisées



Présentation du projet

L'Association Nationale des Conseillers pour l'Architecture (ANCA) organise, avec ses partenaires, une journée d'étude en février 2025 sur le nouveau label « Architecture Contemporaine Remarquable » (ACR). Le présent appel à communications vise à solliciter auprès de toutes les institutions et les personnes intéressées par ce sujet, des propositions de contributions pour cette journée.

Instauré par la loi LCAP 2016, le label ACR est le seul outil législatif national qui s'applique explicitement (par son intitulé) à des architectures entendues comme artefacts. Il permet de distinguer des immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements de moins de 100 ans d'âge dont la « remarquabilité » est appréciée au travers de six critères¹. Le label est attribué par les préfets de région après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) et on compte, à ce jour, moins de 2000 architectures labellisées sur l'ensemble du territoire national.

La journée d'étude que propose l'ANCA vise à partager entre les acteurs qui s'intéressent ou pratiquent le label ACR, des expériences et/ou réflexions sur l'évolution des édifices labellisés et cela plus particulièrement avant, pendant et après les phases de travaux. En effet, bien que les méthodes de repérages des futurs labels ACR soient en partie spécifiques, les phases de travaux semblent poser des questions théoriques, méthodologiques, techniques, culturelles voire doctrinales nouvelles et plus aiguës. Citons notamment la période glissante de 100 ans qui superpose dans une même temporalité les théories et pratiques de création et de conservation en architecture² (et qui pose également la question de la « sortie de label ») ou encore le statut juridique de « label », statut hybride, à mi-chemin entre la protection et la valorisation, qui, au-delà des difficultés d'appréhension³, ouvre de nouvelles perspectives pratiques et théoriques susceptibles de se révéler lors des phases de travaux.

¹ Roy E., 2020, «Le processus de patrimonialisation “Architecture contemporaine remarquable” en région PACA. Évolutions juridiques et méthodologiques”, [Cahiers thématiques du LACTH, n°19, décembre 2020](#).

² Diez L., 2022, « Architecture contemporaine remarquable, le label qui réinvente un espace théorique pour l'architecture », [d'A n°300, juillet 2022](#). Diez L. - Perrault D., 2023, « La Cour de justice européenne à Luxembourg : refondation d'une architecture contemporaine remarquable comme illustration d'une spécificité des théories et pratiques d'intervention sur le patrimoine édifié contemporain », [inSitu n°49, 2023](#).

³ Touzeau L., 2010, *La protection du patrimoine architectural contemporain : recherche sur l'intérêt public et la propriété en droit de la culture*, Paris, L'Harmattan.

Au sein de cette thématique intitulée « En travaux : avant-pendant-après l'architecture » qui fixe l'orientation générale de la journée d'étude, les candidats sont invités à soumettre des propositions illustrées selon une des entrées suivantes, sans qu'elles soient limitatives :

- Études et diagnostics préalables aux travaux sur des labels ACR, suivies ou non de travaux ;
- Opérations d'interventions architecturales sur des labels ACR, qu'il s'agisse de conservation, restauration ou encore transformation (approche monographique ou comparative) ;
- Retours d'expériences et études comparatives de travaux sur des label ACR notamment sur le traitement administratif ;
- Exemples de travaux sur des labels ACR ayant bénéficié de financements conjoints (collectivités, fondations, écologie...) ;
- Actions de valorisation et de communication sur un (ou des) label ACR liées à des phases de travaux notamment sur la mobilisation préalable des propriétaires ;
- Réflexions théoriques et spéculatives portant sur les pratiques d'interventions architecturales sur label ACR notamment en lien avec l'actualité et les enjeux sociétaux ;
- Expériences pédagogiques liées notamment à la formation des architectes.

Publics et intervenants visés

Les acteurs de l'architecture au sens large. D'une part les architectes, chercheurs, étudiants mais également associations, fonctionnaires, médiateurs, industriels, structure de conseils et d'assistance et de diffusion de l'architecture. D'autre part les propriétaires privés, maîtres d'ouvrages publics ou habitants d'édifice labellisés.

Prestations attendues et valorisation proposée

Les auteurs des contributions retenus à la suite de cet appel seront invités à faire une présentation orale de 20 minutes lors de la journée d'étude avec une présentation type Powerpoint à l'appui. Des contributions pourront aussi est retenues et exposées sous forme de poster.

La journée d'étude donnera lieu ensuite à une publication des actes en 2025 sous la direction de Lorenzo Diez et Eve Roy (format numérique et/ou papier) incluant l'ensemble des contributions. Les auteurs seront invités à cet effet à fournir le texte de leur intervention (entre 20 000 et 30 000 signes espaces inclus) accompagnés d'illustrations libres de droits.

Modalités de contribution

Les propositions seront composées d'un titre et d'un résumé (2500 signes maximum), d'une courte biographie de l'auteur ou des auteurs (500 signes par auteurs) et éventuellement d'une iconographie succincte. Elles seront à envoyer par courriel aux adresses suivantes : lorenzo.diez@anca.archi et eve.roy@anca.archi

Les propositions de communication seront rédigées en français et envoyées au format .pdf.

Le fichier sera intitulé : NOM_TITRE DE LA COMMUNICATION_Label ACR 2024_ANCA.pdf

Les contributions seront retenues sur la base de la qualité du résumé, de la pertinence du sujet au regard de la journée et enfin de la qualité de la problématisation proposée par l'auteur. Pour toutes questions préalables à votre proposition, n'hésitez pas à contacter Lorenzo Diez (06 48 07 12 19) ou Eve Roy (06 65 80 52 45).

Calendrier

Juillet 2024 : diffusion de l'appel à communications et/ou proposition de posters

14 octobre 2024 : date limite de soumission des propositions

Mi-novembre : annonce des propositions retenues

Fin-novembre : diffusion du programme de la journée

Jeudi 6 février 2025 : journée d'étude

Organisation et coordination scientifique

Lorenzo Diez, vice-président de l'ANCA, DRAC Grand Est, doctorant en architecture

Eve Roy, secrétaire adjointe de l'ANCA, DRAC PACA, docteure en histoire de l'architecture

Comité de sélection

Valérie Charollais, directrice de la Fédération nationale des CAUE

Florence Delomier-Rollin, présidente de l'ANCA

Julia Gartner-Negrin, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture

Noëly Megimbir, représentante de l'Association nationale des ABF

Jean-Paul Midant, enseignant-chercheur HDR, ENSA-Paris Belleville

Christophe Millet, président du Conseil national de l'ordre des architectes

Pablo Katz, vice-président de l'Académie d'architecture

Richard Klein, président de Docomomo France

Céline Métel, directrice du Réseau des Maisons de l'architecture

Organisateur

ANCA (Association nationale des conseillers pour l'architecture : www.anca.archi)

En partenariat avec le ministère de la Culture (DGPA-Direction de l'architecture), le Conseil national de l'ordre des architectes, l'Académie d'architecture, l'ENSA Paris-Belleville, l'Association nationale des ABF, Docomomo France, la Fédération nationale de CAUE, le réseau des Maisons de l'architecture.